ATTENTION : les agrégés doivent envoyer cette fiche au siège du SNESUP et les certifiés au commissaire paritaire académique des certifiés

SNESUP-FSU FICHE SYNDICALE 2015-2016

FICHE d'AVANCEMENT du PERSONNEL ENSEIGNANT APPARTENANT au CORPS du SECOND DEGRÉ

(Agrégés : à adresser au SNESUP - 78, rue du Faubourg St-Denis - 75010 Paris) (Certifiés : à adresser au commissaire paritaire académique - cf. liste jointe)

1. NOM :	A/ Catégorie ex : agrégé, biadmissible, certifié, PT, AE
2. Prénoms :	B/ Académie
3. Nom de jeune fille :	C/ Discipline :
4. Date de naissance : _ _ _	D/ Échelon
	E/ Date d'effet de la dernière promotion (joindre la copie du dernier arrêté d'avancement)
Promouvable du au	ème échelon
5. Adresse personnelle :	
_ _ _ _ _	
6. Téléphone personnel : _ _ _ _	_ _ _
Adresse électronique :	
7. Établissement :	
8. Téléphone professionnel :	
9. Composantes (UFR, IUT, etc):	
10. Position ⁽¹⁾ : ► Affecté(e) ► Dé	taché(e) : - ATER - MDC - Autres (1)
(1) Rayer la mention inutile	

⇒ Note définitive 2014-201 rectorale pour les certifiés (joindre copie de la notice de no	:	•	les agrégés, / 100
⇒ Avez-vous fait appel de co Si oui, joindre documents.	ette note?	OUI	NON
■ Si congé ou disponibilité	depuis la d	ernière promoti	on d'échelon :
- Type de congé :			
- Début du congé :			_
- Date de la réintégration :			_
CHANGEMENTS		ROIS DERNIERS ON et DATE d'E	
	(date)	(date)	(date)
Du au échelon			
Du au échelon			
Du au échelon			_
		Date :	
		Date : Signature :	

SYNDICAT NATIONAL de l'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
Cher(e) collègue,
Voici, à titre rigoureusement confidentiel, la proposition faite par la CAPN/CAPA du personnel pour l'année universitaire 2015/2016.
Votre note ministérielle ou rectorale communiquée à la commission était :/100
■ Votre ancienneté ne vous permettait pas d'être examiné(e) pour une promotio cette année. Prochaine année où votre promotion sera possible :
au GRAND CHOIX ; au CHOIX ; à l'ANCIENNETE.
■ Votre ancienneté d'échelon vous permettait d'être examiné(e) pour une promotio du
lieu à dater du : _ _ _ ◆ Résultat négatif : Malheureusement, votre note et/ou votre âge ne vous a pas permis d'obtenir une promotion.
- Note du dernier promu :
- Date d'entrée dans le corps du dernier promu :
Prochaine année où votre promotion sera possible :
au CHOIX ; à l'ANCIENNETE.
Veuillez agréer, cher(e) collègue, l'expression de nos sentiments syndicalistes.
M représentant le SNESLIP à la CAPA / CAPN

Vous êtes promouvable si entre le 1er septembre 2015 et le 31 août 2016 vous atteignez les anciennetés suivantes :

AGRÉGÉS - CERTIFIÉS

	Grand choix	Choix	Ancienneté
Du 1er au 2e échelon			3 mois
Du 2e au 3e échelon			9 mois
Du 3e au 4e échelon			1 an
Du 4e au 5e échelon	2 ans	2 ans 6 mois	2 ans 6 mois
Du 5e au 6e échelon	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
Du 6e au 7e échelon	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
Du 7e au 8e échelon	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
Du 8e au 9e échelon	2 ans 6 mois	4 ans	4 ans 6 mois
Du 9e au 10e échelon	3 ans	4 ans	5 ans
Du 10e au 11e échelon	3 ans	4 ans 6 mois	5 ans 6 mois

joindre une enveloppe timbrée à votre adresse